



ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE

Rapport financier du troisième trimestre

États financiers (non audités)

**Pour le trimestre et les périodes de trois et neuf mois terminées
le 31 décembre 2024**

TABLE DES MATIÈRES

DISCUSSION NARRATIVE DE LA DIRECTION	3
<i>Introduction</i>	3
<i>Nos activités</i>	3
<i>Faits saillants du troisième trimestre de 2024-2025.</i>	4
ÉNONCÉS PROSPECTIFS	5
GESTION DES RISQUES ET INCERTITUDES	6
EXAMEN FINANCIER	8
FLUX DE TRÉSORERIE ET FONDS DE ROULEMENT	10
FAITS SAILLANTS DE L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	11
UTILISATION DES CRÉDITS PARLEMENTAIRES	11
RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION	12
ÉTATS FINANCIERS NON AUDITÉS	13

DISCUSSION NARRATIVE DE LA DIRECTION

Introduction

Le rapport de gestion vise à fournir au lecteur une meilleure compréhension des activités d'EACL, de sa stratégie et de son rendement d'entreprise, de ses attentes pour l'avenir et de sa gestion du risque et des ressources en capital.

Toutes les données financières qui sont indiquées dans le présent rapport de gestion, y compris les montants des tableaux, sont en dollars canadiens et ont été établies conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP). Le rapport de gestion doit être lu conjointement aux états financiers non audités.

La publication du rapport de gestion a été autorisée par le conseil d'administration le 18 février 2025.

Nos activités

En tant que société d'État fédérale, Énergie atomique du Canada limitée (EACL) s'emploie à promouvoir les intérêts du Canada au moyen d'initiatives de pointe en matière de science et de technologie nucléaires et de protection de l'environnement. Ce faisant, elle contribue notamment à combattre les changements climatiques par des stratégies de croissance de l'énergie propre et de décarbonation, à mettre au point de nouveaux traitements contre le cancer et d'autres maladies, et à accélérer les projets de restauration environnementale du Canada liés à des activités passées en matière de science nucléaire. EACL reçoit du financement du gouvernement du Canada afin de soutenir la science et la technologie nucléaires et de gérer les responsabilités du gouvernement du Canada en matière de déchets radioactifs. Depuis 2015, EACL s'acquitte de son mandat au moyen d'un modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur (OGEE), selon lequel un organisme du secteur privé d'environ 4 000 employés, les Laboratoires nucléaires canadiens (LNC), est responsable de la gestion et de l'exploitation des sites d'EACL en son nom.

Selon le modèle d'OGEE, EACL demeure propriétaire des sites, des installations, de la propriété intellectuelle et des passifs. Les LNC gèrent les sites et les installations d'EACL conformément à l'entente contractuelle conclue avec EACL. Le modèle d'OGEE permet à EACL de tirer parti de l'expertise et de l'expérience du secteur privé pour accélérer le déclassement et le programme de gestion responsable de l'environnement et fournir une science et des technologies nucléaires de classe mondiale. De plus, EACL soutient le gouvernement dans l'élaboration d'une politique nucléaire. Voici les principaux secteurs prioritaires :

Innovation nucléaire

EACL permet le développement de nouvelles technologies pour faire avancer les petits réacteurs modulaires (PRM), la production d'hydrogène propre et la fusion, le tout dans le but de tirer parti du succès de la technologie des réacteurs CANDU et de ses contributions déjà réalisées et potentiellement améliorées aux objectifs climatiques, à la sécurité énergétique et à l'emploi.

EACL s'est engagée à collaborer avec le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et le secteur nucléaire canadien afin de déterminer et d'évaluer les possibilités de technologies nucléaires importantes au Canada et à l'étranger. Cela comprendra notamment faciliter l'amélioration des conceptions CANDU afin d'optimiser la technologie CANDU du Canada pour répondre aux besoins énergétiques d'aujourd'hui et de demain, assurer la sécurité énergétique de la population canadienne et assurer des possibilités de revenus pour le Canada ainsi que pour la chaîne d'approvisionnement CANDU du Canada.



Intendance environnementale

EACL est responsable de l'assainissement sécuritaire des déchets nucléaires au nom du gouvernement du Canada. Le déclassement et la gestion responsables des déchets radioactifs sont nécessaires pour décontaminer les sites d'EACL, protéger l'environnement et faire place aux nouveaux bâtiments qui soutiennent les activités en science et technologie nucléaires en cours au site de Chalk River.

Faits saillants du troisième trimestre de 2024-2025

Voici quelques-uns des points saillants qu'EACL souhaite souligner pour ce trimestre :

- Sa réunion publique, qui a eu lieu en novembre, a permis d'avoir un aperçu complet de ses priorités et de ses dossiers clés. La réunion est disponible sur sa chaîne YouTube.
- AECL a adopté un ensemble de valeurs d'entreprise mises à jour qui soutiennent et définissent son mandat important au nom du gouvernement du Canada, ainsi que sa façon de travailler en tant qu'organisation. Ces valeurs seront bientôt publiées sur son site Web et revêtent une importance particulière alors qu'elle perfectionne son effectif en réponse aux nouvelles demandes.
- Elle a continué de travailler avec le ministère des Ressources naturelles et son partenaire commercial AtkinsRéalis sur les mises à jour de l'entente sur les droits de propriété intellectuelle de CANDU (propriété du Canada, gérée par EACL et concédée sous licence à AtkinsRéalis). Ces négociations importantes sont essentielles pour que EACL soutienne le programme du gouvernement en matière de climat, de sécurité énergétique et de décarbonisation.
- Plus généralement, nous avons constaté un excellent mouvement dans le secteur en faveur de l'investissement dans la technologie nucléaire canadienne et la main-d'œuvre nucléaire. En

particulier, EACL était heureuse de célébrer l'attribution d'un contrat pour prolonger la durée de vie du réacteur CANDU de l'unité 1 à Cernavoda, en Roumanie, à AtkinsRéalis dans un consortium avec Korea Hydro & Nuclear Power (KHNP), Ansaldo Nucleare et la Corporation commerciale canadienne (CCC). De plus, nous avons observé un don de 1,5 million de dollars de Candu Energy à l'Université McMaster pour créer un centre d'apprentissage à la fine pointe de la technologie pour les étudiants en ingénierie, renforçant ainsi le réseau de talents nucléaires.

- Le Rapport sur l'environnement, le social et la gouvernance de 2024 a été approuvé à l'interne et sera publié sur notre site Web au début de 2025. De plus, EACL a lancé une étude sur la valeur socioéconomique qui permettra de mesurer et d'illustrer l'effet de son activité sur les collectivités dans lesquelles elle exerce ses activités, l'économie dans son ensemble et la société canadienne. Devant être terminé en 2025, ce rapport indépendant sera important pour comprendre l'impact d'EACL sur le Canada.
- Le [Rapport d'étape sur l'accessibilité de 2024](#) a été publié. Les points saillants comprennent des rénovations à nos bureaux de Chalk River et d'Ottawa en Ontario, la formation et le recrutement des employés, les exigences relatives au site Web et à la documentation.
- EACL a révisé et mis à jour sa stratégie de communication externe pour qu'elle cadre mieux avec les principales priorités établies dans son plan stratégique.
- Un nouveau Centre d'archivage et de gestion de l'information a été lancé avec succès, garantissant la gestion à long terme et adéquate des documents importants d'EACL.
- Un dossier important pour EACL ce trimestre, qui se poursuit jusqu'à la fin du contrat actuel d'exploitation de sites lui appartenant, est la conclusion d'un nouveau contrat d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur. Les projets de réapprovisionnement d'EACL restent sur la bonne voie pour la sélection et la transition vers un nouvel exploitant d'ici septembre 2025. Au cours de ce trimestre, en plus du travail intensif d'évaluation des offres, l'équipe de réapprovisionnement de l'EACL a élaboré un plan de transition pour guider le personnel de l'EACL dans la transition vers un nouvel entrepreneur. Il s'agira d'un domaine d'intérêt de la gestion à l'avenir.

Énoncés prospectifs

Le présent rapport de gestion a été examiné par le comité d'audit d'EACL et approuvé par son conseil d'administration. Il présente des commentaires sur le rendement d'EACL pour les périodes de trois et neuf mois terminées le 31 décembre 2024, et doit être lu avec les états financiers non audités et les notes afférentes.

Le rapport de gestion contient des énoncés prospectifs à propos d'EACL qui sont fondés sur les hypothèses que la direction jugeait raisonnables au moment de la rédaction du rapport. Ces énoncés prospectifs, de par leur nature, comportent nécessairement des risques et incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats futurs diffèrent sensiblement des prévisions actuelles. Nous prévenons le lecteur que les hypothèses sur les événements futurs, dont bon nombre sont difficiles à prévoir, pourraient éventuellement nécessiter des corrections.

Gestion des risques et incertitudes

EACL prévoit et gère les risques de façon rigoureuse, en ayant recours à de saines pratiques de gestion du risque. L'approche de gestion des risques d'EACL comprend les risques qui lui sont propres et les risques pour la gestion et l'exploitation des sites et des installations d'EACL par les LNC. La présente section met en évidence certains des risques pour EACL et leur capacité d'affecter ses résultats financiers.

Retards dans les projets d'élimination des déchets : Il y a un risque que des retards dans le calendrier se produisent pour l'Installation de gestion des déchets près de la surface (IGDPS), ou des propositions de déclassement *in situ* pour les réacteurs WR-1 et NPD, ce qui entraîne une augmentation des coûts et des effets en cascade sur les calendriers de projets dépendants. Ce risque s'est accru avec l'approbation par le CCSN de la construction de l'IGDPS, en raison des demandes de contrôle judiciaire visant des éléments de cette décision, notamment les questions soulevées au sujet des obligations de consultation autochtone et du consentement libre, préalable et éclairé. Le résultat de ces procédures et ses effets potentiels sur l'échéancier du projet de l'IGDPS demeurent inconnus à l'heure actuelle, mais EACL travaille à l'élaboration de plans d'urgence pour s'assurer qu'elle puisse aller de l'avant de la façon la plus efficace possible, à la lumière des décisions de révision judiciaire. Néanmoins, les retards survenus au cours de la dernière année, alors que le projet a attendu le règlement de ces demandes de contrôle judiciaire, ont entraîné des progrès moins importants que prévu. En ce qui concerne les propositions de déclassement *in situ* (DIS) au réacteur de recherche WR-1 et au RND, il y a un risque que la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) n'accepte pas cette approche proposée. EACL et les LNC investissent beaucoup dans la mobilisation pour veiller à ce que les nations autochtones, les municipalités locales et les autres parties intéressées comprennent les plans de DIS prévus à ces sites et puissent les appuyer. Il s'agit d'une coordination trilatérale avec les États-Unis et le Royaume-Uni où, aux États-Unis en particulier, le DIS a été utilisé avec succès dans plusieurs cas.

Retards dans la construction de l'installation de détritiation : Il y a un risque que la construction de l'installation de détritiation proposée soit retardée, menaçant ainsi les projets qui dépendent de l'eau lourde ou du secteur d'activité de l'eau lourde et, par conséquent, la réputation d'EACL. La demande d'eau lourde du marché est élevée, et il est essentiel de veiller à ce que la clientèle soit en confiance afin de maintenir notre part de marché dans ce secteur d'activité important, ainsi que pour maintenir la confiance du marché dans la disponibilité de l'eau lourde pour soutenir les grands projets. L'offre restreinte et limitée de l'eau lourde sur le marché signifie que les clients et les clients potentiels sont ouverts à d'autres fournisseurs d'eau lourde, ce qui rend EACL vulnérable lorsque des retards se produisent. En réponse, EACL a accru l'importance du mécanisme de détritiation dans son cadre de surveillance, afin que les LNC puissent continuer de concentrer leurs efforts sur l'exécution. Les LNC utilisent de nouvelles ententes-cadres de services pour veiller à ce que les entrepreneurs soient mobilisés tôt; ils ont également mis sur pied une équipe d'examen supérieur pour surveiller l'avancement du projet.

Changements aux passifs de déchets : Les changements à la valeur des passifs de déchets d'EACL sont également comptabilisés dans les Comptes publics du Canada. Par conséquent, il existe un risque que les activités des LNC (p. ex., les plans, les estimations de base relatives au développement et aux projets) puissent avoir une incidence directe sur la situation financière du gouvernement au cours d'un

exercice donné, advenant des modifications importantes (augmentations ou diminutions) aux passifs. EACL a pris des mesures et a incité les LNC à continuer d'effectuer la planification dans plusieurs domaines afin d'accroître la confiance relative à la portée, les coûts et les calendriers estimatifs. EACL prévoit que les changements seront enregistrés de manière planifiée, à mesure que de nouveaux renseignements deviendront disponibles. Le processus de contrôle des changements permet de veiller à ce que les changements proposés soient raisonnables et appuyés de façon adéquate. EACL continue de mettre régulièrement à jour les organismes centraux pour s'assurer qu'il n'y a pas de surprise et pour faciliter l'établissement d'attentes raisonnables du gouvernement entourant les changements. Les retards continus avec le projet de l'IGDPS auront au bout du compte une incidence sur les plans et les estimations du coût du passif. De plus, les problèmes actuels liés aux critères de décontamination des sites de petite envergure de la région de Port Hope ont un effet important sur l'estimation des coûts des responsabilités. Une présentation révisée visant à réviser les niveaux d'arsenic, en particulier pour réviser les critères afin de reconnaître la présence naturelle d'arsenic dans l'environnement, a été soumise à la CCSN. EACL et les LNC continuent de travailler avec les organismes de réglementation, et EACL et les LNC ont un engagement solide avec la municipalité de Port Hope (MPH), y compris une motion du Conseil approuvant le changement proposé. De plus, les intervenants locaux appuient le changement proposé aux critères.

Incidents de cybersécurité potentiels : Il y a un risque qu'un incident de cybersécurité puisse entraîner la compromission des systèmes et des actifs de données des LNC et d'EACL. La cybersécurité est une priorité clé et un risque clé pour EACL et les LNC, en particulier lorsque les pays adverses prennent des mesures plus agressives contre les pays occidentaux dans un éventail de secteurs. Le maintien de la sécurité des laboratoires nucléaires et de la propriété intellectuelle nucléaire du Canada est bien sûr hautement prioritaire. Les régimes de travail à distance et hybride exigent désormais une dépendance accrue sur les fonctionnalités des TI et entraînent des difficultés dans la gestion des cyberrisques. De plus, les LNC, à l'instar de toute entreprise, font face à des défis importants sur le plan du recrutement et du maintien en poste d'experts en cybersécurité. EACL et LNC ont mis en place un programme de formation en cybersécurité pour tous les employés, et les LNC ont élargi leur équipe de cybersécurité.

Examen financier

	Trimestre clos le 31 décembre		Période de neuf mois close le 31 décembre	
	2024	2023	2024	2023
(en millions de dollars)				
Revenus				
Crédits parlementaires	358 \$	317 \$	934 \$	882 \$
Revenus tirés des activités commerciales	41	22	113	85
Revenus de placement	7	8	20	22
	406	347	1 067	989
Charges				
Coût des ventes	27	17	74	60
Charges de fonctionnement	17	21	59	62
Charges contractuelles	63	57	220	193
Charges liées au déclassement, à la gestion des déchets et aux sites contaminés	206	1 221	638	379
	313	1 316	991	694
Excédent (déficit) de la période	93 \$	(969)	76 \$	295 \$

Crédits parlementaires

Le gouvernement du Canada accorde un financement à EACL chaque trimestre pour lui permettre de poursuivre ses activités, selon ses priorités, et de s'acquitter de son mandat. EACL a comptabilisé 358 millions de dollars en crédits parlementaires au troisième trimestre de 2024-2025, comparativement à 317 millions de dollars comptabilisés pour la période correspondante de 2023-2024. Depuis le début de l'exercice, EACL a comptabilisé des crédits parlementaires de 934 millions de dollars, comparativement à 882 millions pour la même période en 2023-2024. L'écart trimestriel et cumulatif pour l'exercice est attribuable à l'augmentation des dépenses consacrées aux activités de déclassement, de gestion des déchets et de sites contaminés, comme prévu.

Revenus tirés des activités commerciales

Au troisième trimestre de 2024-2025, des revenus de 41 millions de dollars ont été comptabilisés, comparativement à 22 millions pour la période correspondante de 2023-2024. Depuis le début de l'exercice, les revenus se sont établis à 113 millions de dollars, comparativement à 85 millions en 2023-2024. Y sont inclus les revenus tirés des activités de recherche et de développement menées par les LNC pour les clients commerciaux, de même que les revenus de la vente d'eau lourde. La hausse trimestrielle et cumulative pour l'exercice courant des revenus commerciaux découle de l'augmentation des activités commerciales liées à la science et à la technologie ainsi que des ventes d'eau lourde.

Revenus de placement

Les revenus de placement sont gagnés sur la trésorerie et les investissements. Les revenus de placement sont comparables à ceux de la période précédente.

Coût des ventes

Le coût des ventes est comparable sur une base trimestrielle et cumulative pour l'exercice 2023-2024 en pourcentage du chiffre d'affaires.

Charges de fonctionnement

Les charges de fonctionnement comprennent essentiellement les charges de surveillance d'EACL et l'amortissement des immobilisations corporelles. Les charges de fonctionnement du troisième trimestre de 17 millions de dollars et depuis le début de l'exercice de 59 millions sont comparables à celles enregistrées aux périodes correspondantes de 2023-2024.

Charges contractuelles

EACL remplit son mandat en vertu d'un contrat à long terme avec les LNC pour l'exploitation de ses sites. EACL rend compte d'une partie des dépenses des LNC à titre de charges contractuelles. Les charges dans cette catégorie pour le troisième trimestre totalisent 63 millions de dollars, comparativement à 57 millions au troisième trimestre de 2023-2024. Depuis le début de l'exercice, les dépenses s'élèvent à 219 millions de dollars, comparativement à 193 millions en 2023-2024. Les écarts découlent surtout de la hausse des dépenses pour les activités de science et technologie.

Charges liées au déclassement, à la gestion des déchets et aux sites contaminés

Les charges liées au déclassement, à la gestion des déchets et aux sites contaminés comprennent les charges financières, l'impact sur le passif de la variation du taux d'actualisation et (le gain) la perte de réévaluation, le cas échéant, sur ces passifs comptabilisés. Les charges financières reflètent la hausse de la valeur actualisée nette (désactualisation) de ces passifs comptabilisés. Les variations du taux d'actualisation influeront sur la valeur actualisée nette des passifs comptabilisés. Si le taux d'actualisation augmente au cours de la période, il en résultera une diminution des charges liées au déclassement, à la gestion des déchets et aux sites contaminés. Si le taux d'actualisation diminue, il en résultera une augmentation des charges comptabilisées. Pour connaître l'incidence d'une variation de 1 % du taux d'actualisation, reportez-vous aux états financiers annuels audités datés du 31 mars 2024. Les gains et pertes de réévaluation représentent les changements apportés aux estimations des obligations comptabilisées.

Les charges liées au déclassement, à la gestion des déchets et aux sites contaminés au troisième trimestre de 2024-2025 sont inférieures à celles du troisième trimestre de 2023-2024 en raison des variations des taux d'actualisation du trimestre en cours par rapport à la période précédente. Le cumul est plus élevé que celui de la même période en 2023-2024, principalement en raison des changements aux estimations des projets enregistrés pendant la période en cours.

Excédent (déficit) de la période

Conformément au référentiel d'information financière d'EACL, les crédits parlementaires sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus dans une période donnée ou à titre de financement reporté dans la mesure où ils ont trait aux mois postérieurs à la fin de la période, et peuvent être supérieurs ou inférieurs aux charges comptabilisées pour la même période. Par exemple, les montants reçus pour financer les dépenses liées au déclassement, à la gestion des déchets et aux sites contaminés sont comptabilisés comme des revenus au titre des crédits parlementaires dans la période considérée, tandis que les débours connexes sont déduits des passifs associés qui ont été comptabilisés antérieurement dans les états de la situation financière. Pour ce qui est des immobilisations corporelles, les revenus au titre de crédits parlementaires incluent les montants reçus au cours de la période visant à financer l'acquisition et la construction de ces actifs, tandis que les débours connexes sont capitalisés, ce qui fait en sorte que les charges de fonctionnement présentées incluent seulement l'amortissement des immobilisations corporelles existantes.

Perspectives

Les activités prévues d'EACL sont présentées dans son plan d'entreprise. Les dépenses depuis le début de l'exercice 2024-2025 sont généralement comparables aux résultats prévus. Les priorités et produits livrables n'ont pas changé de façon significative au cours des neuf premiers mois de 2024-2025.

Flux de trésorerie et fonds de roulement

<i>(en millions de dollars)</i>	Période de neuf mois close le 31 décembre	
	2024	2023
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement	28 \$	492 \$
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immobilisations	(125)	(127)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(7)	(159)
(Decrease) increase in cash	(104)	206
Solde au début de la période	226	145
Solde à la clôture de la période	122 \$	351 \$

Activités de fonctionnement

Les activités de fonctionnement ont donné lieu à des entrées nettes de trésorerie de 28 millions de dollars au troisième trimestre de 2024-2025, comparativement à des entrées de trésorerie de 492 millions générées au cours de la période correspondante de l'exercice précédent. L'écart découle du report des crédits parlementaires reçus au troisième trimestre de 2023-2024 pour les activités du quatrième trimestre. Reportez-vous à la note 10 des états financiers non audités pour savoir comment les crédits parlementaires reçus ont été utilisés au cours de la période.

Activités d'investissement en immobilisations

Les activités d'investissement en immobilisations ont donné lieu à des sorties de trésorerie de 125 millions de dollars au troisième trimestre de 2024-2025, ce qui est conforme aux 127 millions de la même période de l'année précédente.

Activités d'investissement

Les 7 millions de dollars en espèces utilisés dans les activités d'investissement au troisième trimestre de 2024-2025 étaient inférieurs à la même période de l'année précédente, principalement en raison de l'augmentation des investissements dans des placements à court terme lors de la période précédente.

Faits saillants de l'état de la situation financière

(en millions de dollars)	31 décembre	31 mars	Écart	Écart
	2024	2024	en \$	en %
Actifs financiers	562 \$	653 \$	(91) \$	-14%
Passifs	10 074	10 168	(94)	-1%
Actifs non financiers	1 178	1 097	81	7%
Déficit accumulé	(8 335)	(8 418)	83	-1%

À la clôture du troisième trimestre de 2024-2025, EACL présentait des actifs financiers de 562 millions de dollars, ce qui représente une diminution de 91 millions par rapport au 31 mars 2024. Cet écart est principalement attribuable à la date de réception des crédits pendant le trimestre.

La diminution du passif de 94 millions de dollars s'explique principalement par une diminution des passifs au titre du déclassement, de la gestion des déchets et des sites contaminés et des charges à payer, en partie compensée par des augmentations des estimations de projets, ainsi que par une diminution des montants dus aux LNC.

Utilisation des crédits parlementaires

Le financement d'EACL provient principalement des crédits parlementaires. Les crédits sont prélevés sur la base de prévisions des flux de trésorerie trimestriels et ne correspondent pas nécessairement au moment où les dépenses sont comptabilisées dans l'état des résultats. EACL comptabilise les crédits parlementaires reçus au cours de la période à titre de revenus dans l'état des résultats ou à titre de financement reporté dans l'état de la situation financière, dans la mesure où ils concernent les mois postérieurs à la fin de la période. Reportez-vous à la note 10 des états financiers non audités pour savoir comment les crédits parlementaires reçus ont été utilisés au cours de la période.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des présents états financiers trimestriels, conformément à la Directive sur les normes comptables du Conseil du Trésor du Canada : GC 5200 Rapports financiers trimestriels des sociétés d'État du Conseil du Trésor du Canada, ainsi que des contrôles internes qu'elle estime nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers trimestriels exempts d'anomalies significatives. La direction veille aussi à ce que tous les autres renseignements fournis dans le présent rapport financier trimestriel concordent, s'il y a lieu, avec les états financiers trimestriels.

À notre connaissance, les présents états financiers trimestriels non audités donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de la Société, à la date et pour les périodes visées dans les états financiers trimestriels.



Fred Dermarkar

Président et premier dirigeant

Le 18 février 2025

Chalk River, Canada



Thomas Assimes

Chef de la direction financière

Le 18 février 2025

Chalk River, Canada

ÉTATS FINANCIERS NON AUDITÉS

État de la situation financière

Au

(en milliers de dollars canadiens)	Notes	31 décembre 2024	31 mars 2024
Actifs financiers			
Trésorerie		121 932 \$	225 870 \$
Placements	3	352 955	338 522
Créances clients et autres débiteurs	4	61 463	47 492
Stocks détenus en vue de la revente		25 329	40 647
		561 679	652 531
Passifs			
Comptes créditeurs et charges à payer	5	37 491	22 846
Avantages sociaux futurs	6	11 158	11 729
Montants à verser aux Laboratoires Nucléaires canadiens		255 047	288 854
Provision liée au déclassement et à la gestion des déchets	7	8 788 595	8 672 132
Passif au titre des sites contaminés	8	982 077	1172 128
		10 074 368	10 167 689
Dette nette		(9 512 689)	(9 515 158)
Actifs non financiers			
Immobilisations corporelles	9	1 177 663	1 097 004
Charges payées d'avance		-	-
		1 177 663	1 097 004
Déficit accumulé		(8 335 026)	(8 418 154)
Le déficit accumulé se compose des éléments suivants :			
Déficit accumulé lié aux activités		(8 341 001)	(8 416 891)
Gains de réévaluation cumulé (pertes)		5 975	(1 263)
		(8 335 026) \$	(8 418 154) \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

État des résultats

(en milliers de dollars canadiens)	Notes	Budget	Trimestre clos le 31 décembre		Période de neuf mois close le 31 décembre	
			2024	2023	2024	2023
Revenus						
Crédits parlementaires	10	1 591 822 \$	358 000 \$	316 600 \$	934 000 \$	882 000 \$
Revenus tirés des activités commerciales		128 850	41 362	22 462	113 386	84 615
Revenus de placement		4 000	6 538	7 740	19 521	21 725
		1 724 672	405 900	346 802	1 066 907	988 340
Charges						
Coût des ventes		90 195	26 943	16 664	73 900	59 798
Charges de fonctionnement		73 147	17 481	21 222	59 392	61 686
Charges contractuelles	11	258 479	63 195	57 351	219 431	192 775
Charges liées au déclassement, à la gestion des déchets et aux sites contaminés		279 903	205 868	1 220 379	638 294	379 282
		701 724	313 487	1 315 616	991 017	693 541
Excédent (déficit) de la période		1 022 948	92 413	(968 814)	75 890	294 799
Déficit accumulé lié aux activités au début de la période		(8 416 891)	(8 219 206)	(7 497 616)	(8 416 891)	(8 761 229)
Déficit accumulé lié aux activités à la fin de la période		(7 393 943) \$	(8 126 793) \$	(8 466 430) \$	(8 341 001) \$	(8 466 430) \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

État des gains et pertes de réévaluation

	Période de neuf mois close le 31 décembre	
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	2024	2023
Pertes de réévaluation cumulées au début de la période	(1 263) \$	(2 696) \$
Pertes de réévaluation survenues au cours de la période		
Gains non réalisés sur des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif	2 031	-
Gains non réalisés (pertes) sur les placements détenus en fiducie	3 917	(249)
Reclassement dans l'état des résultats		
Pertes non réalisées sur les investissements dans d'autres titres	1 290	1 252
Gains de réévaluation nets de la période	7 238	1 003
Gains (pertes) de réévaluation cumulés à la fin de la période	5 975 \$	(1 693) \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

État de l'évolution de la dette nette

(en milliers de dollars canadiens)	Notes	Période de neuf mois close le 31 décembre		
		2025 Budget	2024	2023
Excédent (déficit) de la période		1 022 948 \$	75 890 \$	294 799 \$
Immobilisations corporelles				
Acquisition d'immobilisations corporelles	9	(159 000)	(118 627)	(125 216)
Amortissement des immobilisations corporel	9	44 602	37 499	34 865
Autres variations	9	-	469	776
		(114 398)	(80 659)	(89 575)
Actifs non financiers				
Variations des charges payées d'avance		-	-	1 045
Gains de réévaluation nets de la période		-	7 238	1 003
Diminution de la dette nette		908 550	2 469	207 272
Dette nette au début de la période		(9 515 158)	(9 515 158)	(9 738 507)
Dette nette à la fin de la période		(8 606 608) \$	(9 512 689) \$	(9 531 235) \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

État des flux de trésorerie

	Période de neuf mois close le 31 décembre	
	2024	2023
(en milliers de dollars canadiens)		
Activités de fonctionnement		
Rentrées de fonds provenant des crédits parlementaires	934 000 \$	1337 200 \$
Rentrées de fonds provenant de clients et d'autres sources	100 254	84 443
Sorties de fonds destinées aux fournisseurs	(298 798)	(249 585)
Sorties de fonds destinées aux membres du personnel	(12 305)	(10 518)
déclassement, de gestion des déchets et des sites contaminés	(711 881)	(686 656)
Sorties de fonds destinées à l'acquisition de placements dans les fonds pour la gestion à long terme des déchets	(17 450)	(1 040)
Rentrées de fonds provenant du rachat de placements dans les fonds pour la gestion à long terme des déchets	16 754	-
Revenu de placement reçu	17 781	18 196
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement	28 355	492 040
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(125 115)	(126 955)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immobilisations	(125 115)	(126 955)
Activités d'investissement		
Sorties de fonds destinées à l'acquisition d'autres placements	(352 357)	(159 186)
Rentrées de fonds provenant du rachat d'autres placements	345 179	-
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(7 178)	(159 186)
(Diminution) augmentation de la trésorerie	(103 938)	205 899
Trésorerie au début de la période	225 870	145 522
Trésorerie à la fin de la période	121 932 \$	351 421 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour le trimestre et les périodes de trois et neuf mois terminées le 31 décembre 2024

(en milliers de dollars canadiens)

(non audité)

1. Renseignements généraux

Énergie atomique du Canada limitée (EACL) est une société d'État fédérale dont le mandat est de soutenir la science et la technologie nucléaires et de gérer les responsabilités du gouvernement du Canada en matière de déclassement et de gestion des déchets radioactifs. Depuis 2015, EACL s'acquitte de son mandat selon un modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur, dans le cadre duquel les Laboratoires Nucléaires canadiens (LNC), entreprise privée, gèrent et exploitent les sites d'EACL en son nom, en vertu d'un accord contractuel.

EACL a été constituée en 1952 en vertu des dispositions de la *Loi sur les corporations canadiennes* (et prorogée en 1977 en vertu de celles de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*) conformément à l'autorité et aux pouvoirs accordés au ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles par la *Loi sur l'énergie nucléaire*.

EACL est une société d'État en vertu de la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et un mandataire de Sa Majesté du chef du Canada. En conséquence, ses passifs sont, en définitive, ceux de Sa Majesté du chef du Canada. La Société reçoit du financement du gouvernement du Canada, son actionnaire, et n'est pas assujettie à l'impôt sur le résultat au Canada.

Le Conseil du Trésor a approuvé le Plan d'entreprise de 2024-2025 à 2028-2029 d'EACL au quatrième trimestre de l'exercice 2023-2024. Le Plan d'entreprise cadre avec la directive fournie par l'unique actionnaire d'EACL, le gouvernement du Canada, et reflète les plans et les priorités d'EACL à mettre en œuvre en vertu du modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur.

2. Principales conventions comptables

Méthodes comptables

Les présents états financiers trimestriels ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP) établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP), et doivent être lus avec les états financiers annuels audités en

date du 31 mars 2024. Les méthodes comptables utilisées dans les présents états financiers sont conformes à celles présentées dans les plus récents états financiers annuels audités en date du 31 mars 2024.

Les actifs financiers et non financiers sont présentés dans l'état de la situation financière. Les actifs non financiers sont employés normalement pour fournir des services futurs et sont passés en charges au moyen de l'amortissement ou au moment de l'utilisation. Les actifs non financiers ne sont pas pris en considération dans le calcul des actifs financiers nets (ou de la dette nette), mais sont ajoutés aux actifs financiers nets (ou à la dette nette) pour calculer l'excédent (le déficit) accumulé.

Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers selon les Normes comptables pour le secteur public exige de la direction qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés des actifs financiers, des passifs et des actifs non financiers à la date des états financiers, et sur les montants comptabilisés des revenus et des charges au cours de la période visée. Les éléments devant faire l'objet d'estimations et d'hypothèses importantes comprennent ceux qui sont liés à la juste valeur des instruments financiers, à la durée de vie utile et à la dépréciation des immobilisations corporelles, aux avantages sociaux futurs, aux passifs éventuels et aux provisions, notamment la provision liée au déclassement et à la gestion des déchets et le passif au titre des sites contaminés. Les estimations et les hypothèses sont fondées sur les meilleurs renseignements disponibles au moment de la préparation des états financiers et sont passées en revue annuellement pour refléter la nouvelle information à mesure qu'elle devient disponible. Si les résultats réels diffèrent de ces estimations et hypothèses, l'incidence sera comptabilisée dans les périodes ultérieures lorsque l'écart sera mis en évidence.

Chiffres du budget

Le budget de 2024-2025 est reflété dans l'état des résultats et du déficit accumulé et dans l'état de l'évolution de la dette nette. Les données du budget de 2024-2025 présentées dans les états financiers sont fondées sur les prévisions et estimations pour 2024-2025 comprises dans le Plan d'entreprise de 2024-2025 à 2028-2029.

3. Placements

(en milliers de dollars canadiens)	31 décembre 2024			
	Fonds pour la gestion à long terme des déchets	Placements détenus en fiducie	Autres placements	Total
Placements à court terme	- \$	- \$	115 839 \$	115 839 \$
Obligations d'administrations publiques canadiennes*	-	-	61 992	61 992
Obligations de sociétés	13 578	32 314	57 605	103 497
Actions canadiennes**	6 076	12 523	-	18 599
Actions mondiales**	17 496	35 532	-	53 028
	37 150 \$	80 369 \$	235 436 \$	352 955 \$

(en milliers de dollars canadiens)	31 mars 2024			
	Fonds pour la gestion à long terme des déchets	Placements détenus en fiducie	Autres placements	Total
Placements à court terme	18 000 \$	6 014 \$	127 702 \$	151 716 \$
Obligations d'administrations publiques canadiennes*	-	57 084	53 233	110 317
Obligations de sociétés	6 456	13 973	45 219	65 648
Actions canadiennes**	2 760	-	-	2 760
Actions mondiales**	8 081	-	-	8 081
	35 297 \$	77 071 \$	226 154 \$	338 522 \$

*Les obligations d'administrations publiques canadiennes comprennent des obligations fédérales, provinciales et municipales.

**Toutes les actions canadiennes et mondiales sont cotées sur un marché actif.

4. Clients et autres débiteurs

(en milliers de dollars canadiens)	31 décembre 2024	31 mars 2024
Créances clients	29 935 \$	16 330 \$
Revenus non facturés	9 431	16 845
Montant à recevoir au titre des taxes à la consommation	22 097	14 317
	61 463 \$	47 492 \$

5. Créditeurs et charges à payer

(en milliers de dollars canadiens)	31 décembre 2024	31 mars 2024
Dettes fournisseurs	2 659 \$	4 159 \$
Autres créditeurs et charges à payer	26 355	10 800
Charges à payer au titre des salaires	1 827	2 694
Montants à payer à des apparentés	1 443	825
Provisions	165	165
Avances de clients et obligations envers les clients	5 042	4 203
	37 491 \$	22 846 \$

Les provisions sont par nature à court terme et ne sont pas actualisées. Elles comprennent les coûts estimatifs liés aux actions en justice et réclamations fondées en droit, ainsi qu'aux différends avec les fournisseurs.

6. Avantages sociaux futurs

a) Régime de retraite

Les salariés d'EACL participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique (RPRFP). Le RPRFP est un régime contributif à prestations définies créé par voie législative dont le gouvernement du Canada est le promoteur. Les salariés tout comme l'employeur doivent verser des cotisations pour couvrir le coût des services rendus. Le président du Conseil du Trésor du Canada établit le montant des cotisations patronales en fonction d'un multiple des cotisations salariales.

Les cotisations totales versées au titre des services rendus au cours de l'exercice se sont établies comme suit :

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	Trimestre clos le 31 décembre		Période de neuf mois close le 31 décembre	
	2024	2023	2024	2023
Cotisations salariales	292 \$	256 \$	882 \$	756 \$
Cotisations patronales	417	667	1 600	1 779

Le gouvernement du Canada est tenu par la loi de verser les prestations prévues en vertu du Régime de pension de retraite de la fonction publique (RPRFP). En règle générale, les prestations de retraite s'accumulent pendant une période maximale de 35 ans à un taux annuel de 2 % des services ouvrant droit à pension, le total étant multiplié par la moyenne des cinq meilleures années consécutives de salaire. Ces prestations sont coordonnées avec celles qui sont versées en vertu du Régime des pensions du Canada ou du Régime des rentes du Québec, et elles sont indexées pour tenir compte de l'inflation.

b) Autres avantages sociaux futurs

EACL verse dans certains cas des indemnités pour départs volontaires et fournit d'autres avantages postérieurs à l'emploi, comme il est décrit à la note 2e) des états financiers annuels audités en date du 31 mars 2024. L'obligation au titre des prestations déterminées n'est pas capitalisée, le financement étant fourni au moment où les prestations sont versées. Ainsi, le régime à prestations déterminées n'a aucun actif et son déficit correspond à l'obligation au titre des prestations déterminées.

Le passif comptabilisé au titre des avantages sociaux futurs comprend des indemnités pour départs volontaires de 4,4 millions de dollars (4,4 millions au 31 mars 2024) payables en cas de démissions ou de départs à la retraite volontaires ultérieurs.

7. Provision liée au déclassement et à la gestion des déchets

EACL est tenue de déclasser ses installations nucléaires et ses autres actifs afin de régler ses passifs, de réduire le risque et de protéger l'environnement. Une partie des passifs renvoie à des obligations qui existaient avant la création d'EACL en 1952.

	Période de neuf mois close le 31 décembre	Exercice clos le 31 mars
(en milliers de dollars canadiens)	2024	2024
Valeur comptable au début de la période	8 672 132 \$	8 723 480 \$
Passifs réglés	(429 218)	(595 264)
Désactualisation de la provision	211 657	267 465
Effet de la variation du taux d'actualisation	(39 054)	(383 756)
Révision des estimations et du calendrier des dépenses	371 568	658 238
Estimations ayant une incidence sur les biens, les installations et l'équipement et sur les coûts futurs de gestion des déchets découlant des activités courantes	1 510	1 969
Valeur comptable à la fin de la période	8 788 595 \$	8 672 132 \$

Les dépenses futures non actualisées, ajustées en fonction de l'inflation, liées aux activités prévues et incluses dans le passif s'élèvent à 17 573,1 millions de dollars (17 546,7 millions au 31 mars 2024).

Au 31 décembre 2024, la provision a été actualisée selon un taux de 3,32 %. Le solde d'ouverture au 31 mars 2024 a été actualisé selon un taux de 3,29 %.

8. Passif au titre des sites contaminés

EACL a la responsabilité de s'acquitter des engagements du Canada à l'égard de l'Initiative dans la région de Port Hope et d'autres engagements à l'égard de déchets radioactifs historiques de faible activité.

	Période de neuf mois close le 31 décembre	Exercice clos le 31 mars
(en milliers de dollars canadiens)	2024	2024
Valeur comptable au début de la période	1 172 128 \$	1 333 856 \$
Passifs réglés	(284 173)	(353 570)
Désactualisation de la provision	26 795	40 907
Effet de la variation du taux d'actualisation	23 726	(21 214)
Révision des estimations et du calendrier des dépenses	43 601	172 149
Valeur comptable à la fin de la période	982 077 \$	1 172 128 \$

Le passif lié à l'Initiative dans la région de Port Hope a trait à la décontamination et à la gestion sécuritaire à long terme des déchets radioactifs historiques de faible activité dans les

municipalités de Port Hope et de Clarington, en Ontario. Ces déchets sont composés essentiellement des résidus d'un ancien processus contenant de l'uranium et du radium, et des sols qu'ils ont contaminés, le tout résultant des activités d'une ancienne société d'État et de ses prédecesseurs du secteur privé. L'étape de la mise en œuvre doit être terminée en 2030-2031 et sera suivie d'une surveillance et d'un entretien à long terme qui devraient se poursuivre sur une période de 100 ans par la suite.

EACL est également responsable du Bureau de gestion des déchets radioactifs de faible activité, ce qui comprend toutes les activités requises aux fins du traitement et de la gestion des déchets radioactifs historiques de faible activité dans des sites canadiens dont le gouvernement avait la responsabilité (à l'exclusion de l'Initiative dans la région de Port Hope). Les déchets radioactifs historiques de faible activité constituent des matières contaminées par la radioactivité au moment du traitement et de l'expédition de l'uranium et du radium.

Le passif est actualisé à l'aide de la technique de la valeur actualisée nette, au taux de 2,89 % au 31 décembre 2024. Le solde d'ouverture au 31 mars 2024 a été actualisé selon un taux de 3,50 %. Le total estimatif des dépenses non actualisées s'élève à 1 095,2 millions de dollars (1 331,6 millions au 31 mars 2024).

9. Immobilisations corporelles

(en milliers de dollars canadiens)

	Travaux de construction en cours	Terrains et aménagements de terrains	Bâtiments	Réacteurs, machines et équipement	Total
Coût au 31 mars 2024	364 085 \$	167 740 \$	705 098 \$	549 451 \$	1 786 374 \$
Entrées et transferts	118 627	4 200	2 288	5 332	130 447
Sorties et transferts	(11 819)	-	(2 217)	(2 384)	(16 420)
Coût au 31 décembre 2024	470 893	171 940	705 169	552 399	1 900 401
Amortissement cumulé au 31 mars 2024	-	68 772	278 777	341 821	689 370
Augmentation de l'amortissement	-	4 281	14 851	18 369	37 501
Sorties et transferts	-	-	(1 585)	(2 548)	(4 133)
Amortissement cumulé au 31 décembre 2024	-	73 053	292 043	357 642	722 738
Valeur comptable nette au 31 mars 2024	364 085	98 968	426 321	207 630	1 097 004
Valeur comptable nette au 31 décembre 2024	470 893 \$	98 887 \$	413 126 \$	194 757 \$	1 177 663 \$

10. Crédits parlementaires

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	Trimestre clos le 31 décembre		Période de neuf mois close le 31 décembre	
	2024	2023	2024	2023
Crédits parlementaires au titre des charges de fonctionnement, des dépenses en immobilisations et des dépenses législatives				
Montant reçu au cours de l'exercice pour les activités de fonctionnement, les dépenses en immobilisations et les dépenses législatives	358 000 \$	611 300 \$	934 000 \$	1 337 200 \$
Montant à recevoir d'une période précédente	-	-	-	(160 500)
Montant reporté de la période précédente (financement différé)	-	(294 700)	-	(294 700)
Total des crédits parlementaires comptabilisés	358 000 \$	316 600 \$	934 000 \$	882 000 \$

L'écart entre les montants reçus et les montants comptabilisés au titre des crédits parlementaires est lié aux montants reçus, mais relatifs à un trimestre précédent ou ultérieur. Les crédits parlementaires approuvés pour les charges de fonctionnement et les dépenses en immobilisations pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025 totalisent 1 591,3 millions de dollars.

11. Accord contractuel

Depuis 2015, EACL s'acquitte de son mandat selon un modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur dans le cadre duquel les actifs, les sites et les installations demeurent la propriété d'EACL, mais sont gérés et exploités par une entreprise du secteur privé en vertu d'un accord contractuel. Ainsi, EACL fait des paiements aux LNC et à sa société mère, l'Alliance nationale pour l'énergie du Canada (ANEC) selon les modalités de l'accord contractuel.

Les dépenses contractuelles suivantes ont été engagées :

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	Trimestre clos le		Période de neuf mois close le	
	31 décembre 2024	2023	31 décembre 2024	2023
Montants contractuels versés ou à verser	370 614 \$	339 628 \$	1 104 001 \$	1 043 367 \$
Moins : coûts imputés à la provision liée au déclassement et à la gestion des déchets ainsi qu'au passif au titre des sites contaminés	(247 741)	(231 123)	(711 075)	(685 420)
Moins : coûts imputés aux travaux de construction	(40 464)	(37 663)	(118 627)	(125 216)
Moins : coûts classés comme coût des ventes	(19 214)	(13 491)	(54 868)	(39 956)
Charges contractuelles	63 195 \$	57 351 \$	219 431 \$	192 775 \$

Les montants contractuels versés ou à verser incluent les honoraires versés à l'ANEC, conformément à l'accord contractuel intervenu entre EACL, l'ANEC et les LNC.



**Énergie atomique du
Canada limitée**

Laboratoires de Chalk River
286, chemin Plant, succ. 508A
Chalk River (Ontario)
Canada K0J 1J0

Renseignements

Demandes de renseignements du public
Courriel : communications@aecl.ca

Visitez notre site Web

www.aecl.ca